

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2014

Présents : Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLETT, Patrice LEBOUCHARD, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLOT, Maité BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Guy GALLAIS, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL.

Absente : Aurore PALLLOT, pouvoir à Jean-Luc MIOCHE

Secrétaire de séance : Marie-Paule CHAZAL

Ordre du jour :

- D.I.A. (Huis-clos)
- Point Communauté de Communes « les Cheires »
- A.V.A.P. (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)
- Point sur la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires
- Nomination délégués AICRI
- Nomination délégués Terre Romane
- Recensement INSEE
- Délégation Adjoint
- Délibération Redevance d'Occupation du Domaine Public
- Délibération adhésion Centre de Gestion
- Aide financière transport Conseil Général
- Logement Chadrat
- Demande association Gym
- Demande concert Eglise Mr Pablou PAVON
- Groupement d'achat de gaz naturel
- Questions diverses

1) DIA (Huis clos) :

Vente garage sur parcelles ZP 253 et ZP 255 place du 8 mai : Garage sous la maison de Julien Adami, qui sort de la salle, et ne prend pas part à la DIA. Les élus à l'unanimité ne souhaitent pas préempter.

Vente de la maison de M. Juillard sur parcelles ZS 43 et ZS 44 rue Louis Eynard : Les élus à l'unanimité ne souhaitent pas préempter.

2) Validation du PV du dernier conseil :

Les modifications suivantes sont demandées :

Appartement de Chadrat : remplacer la phrase « *D'après le cadastre il appartient au domaine privé mais il n'est pas en mesure de le prouver* » par « *D'après le cadastre il appartient au domaine privé mais ce n'est pas suffisant pour le prouver* ».

Délibération conseil pour contentieux Tribunal Administratif : remplacer la phrase « *L'avocat du plaignant demande 2 000 € à la commune* » par « *l'avocat du plaignant demande que la commune soit condamnée à lui payer 2000 €* ».

Il est décidé par le conseil que :

- les projets de compte-rendu des conseils soient transmis rapidement par mail aux élus après le conseil,
- les élus ont 3 jours après réception du mail pour faire leurs observations,
- sans réponses de leur part après 3 jours, le PV est considéré validé et mis sur le site internet de la mairie.

3) Point Communauté de Communes « les Cheires »

Lors de la réunion des élus des communes organisée par la communauté de communes (CC) le 4 juin dernier, les commissions communautaires ont été présentées, et il a été demandé aux élus de s'y positionner.

Le 6^{ème} vice-président en charge de la commission tourisme a été élu : M. Rongeron.

Les désignations sont les suivantes :

Commission	Participation élus de St Saturnin
Développement économique	Jean-Luc : animation économique et stratégie de développement
Aménagement	Sylvie Gérard
Vie sociale et solidarité :	Maria : Acteurs sociaux et service à domicile et portage repas Anne-Sophie : petite enfance
Développement durable et mutualisation	Christian : animation de la sous-commission mutualisation Gérard : mutualisation Marie-Paule - Thierry : agriculture alimentation
Vie locale communication	Christian : jeunesse Odile - Guy : associations Maïté : jeunesse et médiathèque Julien : communication et événementiel
Tourisme	Patrice Guy : Odile

Arnaud n'est pas trop disponible actuellement.

2 points complémentaires :

- Groupe projet « clos d'Issac » : constitué des Présidents et Vice-Présidents de la CC et de Christian pour « défricher » le dossier. Chaque commission devra naturellement apporter des projets pour le Clos d'Issac.
- Pas d'information sur une éventuelle commission finances, à remonter à la CC

Christian rappelle la règle de représentation au conseil communautaire de la CC : un délégué absent ne peut pas se faire représenter par un remplaçant.

Marie-Paule regrette la forme de la réunion des élus des communes de la CC (pas de présentation des vice-Présidents et du bureau de la CC, 2h30 de présentation, pas d'échange avec les élus de la salle). Attention à ce que ce ne soit pas contre-productif.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Votée récemment en conseil communautaire, approuvée largement (seulement 2 contre et 6 abstention): 14,18% pour 2014, contre 11,33% en 2013 : la hausse du taux est expliquée par la nécessité de financer le Valtom (incinérateur et coûts de transport).

Christian s'est abstenu et s'en est expliqué au conseil syndical du SICTOM: le budget de 4 millions d'euros a été présenté trop rapidement, et les informations données n'étaient pas satisfaisantes. Il a également évoqué l'inégalité du dispositif face aux habitants qui n'ont pas, pour le même taux, le même service rendu.

4) A.V.A.P. (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) :

Sylvie développe le projet :

Une réunion de travail a eu lieu le 4/06: étaient présents Muriel CROS (ABF), Madame DOUTRE (DRAC), Sylvie, Thierry et Christian.

L'AVAP est une nouvelle démarche qui remplace la ZPPAUP. C'était un des engagements de la campagne. L'étude de la ZPPAUP avait été finalisée en 2008, mais l'enquête publique n'a pas été lancée à l'époque. Depuis, la réglementation a changé, et il faut reprendre l'étude, pour l'y intégrer les nouveaux critères de l'AVAP.

La différence entre AVAP et ZPPAUP vient de la Loi Grenelle 2 qui ajoute un gros volet environnemental (portant sur l'énergie, l'évolution du bâti, le climat, la géologie,...) absent dans la ZPPAUP.

C'est aussi l'occasion de mettre à jour l'étude qui a été faite il y a 7 ans.

L'objectif est donc de consulter un bureau d'étude, pour nous faire cette étude AVAP, qui s'appuiera sur l'étude 2008 de la ZPPAUP, complétée du diagnostic du PLU et de l'étude complémentaire environnementale de l'AVAP. Cette étude comporte 4 volets : un diagnostic, un rapport de présentation avec des propositions d'orientations, un règlement d'application, des documents graphiques.

Préalablement, il faut fixer les objectifs de l'AVAP, qui doivent être conformes à ceux du PLU. Ceci se fait dans le cadre d'une commission locale règlementée (dans le cadre d'une circulaire de 2012), qui se réunit à chaque étape du projet, mais au moins 1 fois par an pour la réalisation et ensuite le suivi de l'AVAP.

Cette commission est composée de 5 à 8 élus, du préfet ou son représentant, d'un représentant de la DREAL et de la DRAC, de 2 personnes qualifiées en environnement et patrimoine, et 2 personnes qualifiées sur les intérêts économiques locaux.

Il est conseillé de constituer aussi un comité technique restreint, qui pourrait logiquement être notre sous-commission AVAP.

Quand le projet d'AVAP est réalisé, il est présenté à la CRPS (Commission Régionale de Protection des Sites, rattachée à la DRAC), puis on lance l'enquête publique.

Il faudra profiter de l'AVAP pour redéfinir notre Périmètre de Protection Modifié (PPM qui remplace le périmètre des 500 m).

Le délai de réalisation de l'AVAP est estimé à au moins 18 mois. Mais on peut avancer le PLU en parallèle.

Le coût du projet est entre 30 000 et 35 000 euros, dont 50% sont financés par la DRAC.

Relation avec l'association des Plus Beaux Villages de France (APBVF) :

Participation d'Arnaud à une réunion du Conseil régional d'Auvergne et de l'APBVF à laquelle a été présenté le programme de financement « Cités Auvergnate de Caractère » qui concerne les 11 villages possédant le label PBVF et 14 qui postulent à ce label. Il a rencontré Pascal Bernard, de l'APBVF, qui pourra nous aider sur l'AVAP pour les conseils ou des avis. Il répondra à nos questions par téléphone ou mail.

La commission qualité de l'APBVF a changé de président. Il est décidé de prendre rapidement contact avec lui pour avoir un rendez-vous nous permettant très vite d'annoncer nos objectifs.

Il est convenu que le correspondant de l'APBVF soit Arnaud.

Le CAUE peut nous apporter un grand soutien car ils sont souvent en contact avec l'APBVF. Prévoir d'organiser une rencontre du conseil avec le CAUE un soir à 18h.

Le conseil valide :

- l'engagement dans le projet d'AVAP et de création de la Commission locale : les élus siégeant à cette commission seront les 7 élus de la commission urbanisme. Les personnes qualifiées proposées sont :
 - o Patrimoine : un représentant du Parc des Volcans, Jeremy PAPIN et le Directeur du CAUE, Mr Michel ASTIER (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)
 - o Intérêts économiques locaux : Monsieur Pénicaud, Madame Labbe
- la recherche d'un bureau d'étude compétent

5) Point sur la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires :

Maïté présente l'avancement du projet :

- Demande d'une nouvelle dérogation : les temps d'activité périscolaire auront lieu de 15h à 16h30 les lundi et jeudi pour les maternelles et CP, et mardi et vendredi pour les CE-CM.
- Intérêts :
 - o besoin moindre de locaux,
 - o pas de personnel à recruter, et on conforte les heures de travail du personnel du CLSH,
 - o des classes d'âge plus homogènes pour les activités.
- Attente de l'accord de l'Inspection Académique.
- Gros support du CLSH, qui s'investit fortement dans le projet
- Les locaux utilisables sont: le CLSH, le local informatique, la médiathèque. La demande est faite par le SIVOS d'utiliser la Grange de mai. Ce point sera traité au prochain conseil.

Coût estimé en année scolaire complète au maximum à 30 000 € pour le SIVOS, qui a décidé de ne pas faire contribuer financièrement les familles, excepté la cantine du mercredi qui, n'étant pas obligatoire mais un service rendu par le CLSH, sera donc plus chère que celle des autres jours. L'impact financier de la réforme sera important sur le budget 2015 de la commune, et devra être traité.

6) Nomination des délégués AICRI :

L'AICRI est l'association qui gère l'informatisation des mairies de la région d'Issoire.

Sont élues : Nathalie, agent titulaire, Marie-Paule, élue titulaire

7) Nomination des délégués de TERRE ROMANE :

Sont élus : Nicole Bouteilloux, en tant que non élue municipale, Patrice en tant qu'élue municipale. Marie-Claude HORTEFEUX propose de suppléer l'élue en cas d'indisponibilité de celui-ci.

8) Recensement INSEE :

Le conseil propose Janine Blattheyron coordonnatrice communale du prochain recensement qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Christian souligne que le dernier recensement a mal été fait et la DGF est attribuée en fonction du nombre d'habitants.

9) **a-Arrêté portant sur la délégation de fonction aux adjoints :**

La Préfecture a rejeté l'arrêté concernant la délégation aux adjoints, au motif que 3 adjoints ont les mêmes délégations.

Il faut préciser le champ de la délégation par adjoint et si plusieurs adjoints ont le même champ il faut préciser l'ordre de priorité des adjoints.

Christian propose de traiter ce point avec les adjoints après la réunion du conseil.

b -Délibération portant sur la délégation d'attribution du conseil municipal au Maire

Les délégations ne sont pas limitées par le conseil municipal, celui-ci doit fixer les limites ou conditions des délégations données au Maire sur les matières visées aux paragraphes 2, 3, 15, 16,17, 20 et 21.

De ce fait, en l'absence de précisions sur les limites, les conditions et les montants autorisés par le conseil municipal, tout acte qui serait pris par le maire serait entaché d'illégalité et susceptible d'être annulé par le juge administratif.

Il est proposé de compléter au plus vite la délibération.

Délibération pour la redevance d'occupation du domaine public :

Il s'agit de l'utilisation par GRDF, ERDF et Télécom des réseaux de la commune, qui font l'objet d'une redevance payée à la commune par ces opérateurs.

Les tarifs 2013 sont : 40 €/km en souterrain, 53.33€/km en aérien, et 26.66 €/cabine téléphonique.

Les tarifs 2014 prévoient de les passer respectivement à 40.40 €/km, 53.87 €/km et 26.94 €/cabine

Le conseil valide les montants des tarifs 2014. La redevance s'élève à 755.44 €.

10) **Délibération adhésion Centre de Gestion**

Le Centre de gestion propose une adhésion complémentaire pour la gestion des dossiers de retraite des agents. Le conseil valide cette adhésion.

11) **Aide financière transport Conseil Général**

Le Conseil Général met en place une aide de 136 € pour le transport scolaire du 3^{ème} enfant. Si une aide communale existe déjà (ce qui n'est pas le cas de St Saturnin), elle sera déduite de celle du Conseil Général. Cette aide concerne l'ensemble des transports (train, bus) pour les enfants sur toute leur scolarité, y compris l'université.

Il est proposé d'en faire l'information sur le site internet de la commune.

12) **Logement de Chadrat :**

Les travaux sont terminés, le ménage de la cage d'escalier est fait (par l'équipe technique). Aurore devait s'occuper du diagnostic plomb et de l'estimation du loyer envisageable. En l'absence de nouvelles, Christian s'en occupe avec Sylvie afin de pouvoir louer dans les plus brefs délais, compte tenu qu'il y a une demande.

Un modèle de contrat type a été revu par une juriste de l'ADIL.

Concernant la cage d'escalier, il est envisagé de la repeindre, mais il est nécessaire de mettre aux normes l'électricité.

Le conseil valide la mise aux normes de l'électricité dès que possible. Le devis s'élève à 696.01€. La réfection de la cage d'escalier, évaluée autour de 3000 €, non prévue au budget, sera faite en fin d'année.

13) **Demande de l'Association gym volontaire :**

Christian fait lecture du courrier transmis par Ferdy Gallais : elle demande un dégrèvement ou la gratuité de la Grange de Mai pour la saison 2013/2014, compte tenu des désagréments causés par le problème du chauffage et les travaux extérieurs, et des temps disponibles réduits de fin septembre à fin mai (la saison d'été étant réservée à l'Office de tourisme).

Guy souhaite que les salles communales y compris la Grange de Mai soient mises à disposition gratuitement pour les associations.

Marie-Paule indique que la prestation qui est demandée aux utilisateurs de la Grange de Mai est une contribution aux frais de fonctionnement de cette salle, et notamment aux frais d'entretien. Aucune autre association à ce jour ne s'est plainte.

Guy ne prend pas part au vote.

Les élus à l'unanimité ne répondent pas favorablement à cette demande.

14) **Demande concert à l'église de Monsieur Pablot PAVON :**

Il est fait lecture d'un courrier de recommandation de la DRAC présentant la tournée du chef d'orchestre Pablot Pavon, de 14 musiciens et 70 choristes, dans les églises romanes de la région.

C'est un concert payant, dont le cachet est de l'ordre de 7000 euros. La commune est sollicitée pour une aide éventuelle et en assurer la promotion.

La commission « Associations » a trouvé l'opération onéreuse et très courte en délai, le calendrier 2014 étant déjà fait.

Le conseil décide de différer ce concert à 2015.

Un échange entre les élus a lieu sur les conditions d'interventions financières de la commune pour de tels événements. L'idée d'un tarif préférentiel (voire la gratuité) pour les habitants est discutée.

15) Questions diverses :

Achat groupé de gaz :

A compter de janvier 2015 les communes deviennent acheteurs d'énergie. L'ADUHME s'est proposé de négocier un appel d'offre auprès des fournisseurs d'énergie, sous l'égide du Conseil Général.

La commune de Saint-Saturnin s'est portée candidate au groupement. A ce jour le groupement est constitué de 159 membres.

Nous avons transmis à l'ADUHME les consommations de nos bâtiments. Sont concernés : la mairie, la salle de Chadrat, le groupe scolaire, la Grange de Mai.

Tous les bâtiments seront intégrés à compter du 1^{er} janvier 2015, excepté l'école, qui sera intégrée au 1^{er} octobre 2015, car le contrat s'arrête au 1^{er} octobre 2014 et devra être renouvelé 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes.

Charte de confidentialité:

Une charte de confidentialité à destination des membres des commissions a été élaborée, elle sera transmise dans les prochains jours pour signature aux membres. Elle conditionne la participation de ceux-ci aux commissions.

Un échange a lieu entre les élus sur la confidentialité des informations et des documents transmis dans le cadre des commissions. Il est décidé de laisser à l' élu en charge de l'animation de la commission d'apprécier la confidentialité des documents et informations transmises.

Eclairage de l'église :

Le conseil valide la remise en place de l'éclairage de l'église de 22 h jusqu'à minuit du 15 juin au 15 septembre.

SIVOM (foot-tennis-gendarmerie) :

Le conseil avait désigné 4 titulaires et 4 suppléants, or il ne faut pas de suppléants. Le conseil propose de maintenir les titulaires désignés.

Par ailleurs le vote du bureau du SIVOM a été considéré illégal par la préfecture qui a fait un recours au tribunal administratif.

Courrier concernant la signalétique St Saturnin sur l'autoroute (sens Sud - Nord)

Le panneau est en mauvais état, il est prévu la dépose du panneau sous 2 mois. L'état se désengage pour son remplacement et propose à la commune de le financer.

Le conseil considère que ce panneau est indispensable pour assurer la visibilité de St Saturnin depuis l'autoroute, et décide de faire un devis pour son remplacement et d'en étudier les modalités de financement auprès du Conseil régional ou de l'Office de tourisme.

Courrier concernant la révision des listes électorales :

Les personnes suivantes sont proposées :

- Elus : Maria, Gérard, Guy et Odile
- Non élues : Annick Chigot (pour Chadrat) et Martine de Chassey (pour St Saturnin)

Point sur les travaux place Pignol :

Il est rappelé qu'au dernier conseil avait été constitué un groupe de travail pour faire des propositions de réduction de coûts. Le groupe de travail n'a pas fourni d'éléments.

Gérard a 2 propositions d'économies à faire (avec l'appui d'un riverain) :

- Déplacement des toilettes, initialement prévu dans l'abri bus (ce qui est d'ailleurs interdit)
- Traitement du sol : possibilité de faire des économies en supprimant le pavage initialement prévu.

Gérard doit procéder à l'estimation des économies réalisées. Le conseil valide le lancement des travaux avec les modifications présentées.(1 absent).

Bulletin communal :

Julien attend les contributions (2 reçues à ce jour), cela devient très urgent. Il demande qu'elles lui soient envoyées dans la semaine.

Parc à jeux :

Julien demande qu'un employé communal soit chargé de l'entretien des parcs de jeux. Thierry en parle à Mario.

Il est proposé de commencer à choisir les jeux, sachant qu'une dotation de 10 000 € a été prévue sur 2014. Les enfants seront associés à ce choix.

Aménagement place des Razes / place du 8 mai :

Place des Razes : on enlève du programme l'aménagement du chemin du Potoux (à chiffrer), le financement économisé sera ainsi reporté sur la place du 8 mai.

Place du 8 mai : il est prévu un aménagement provisoire : suppression du stationnement au centre de la place, création de bornes. Traitement de l'allée centrale à définir. Equipement d'un peu de mobilier urbain et de tables de pique-nique. Remise en état des 2 aires de chaque côté de l'allée centrale, plutôt avec du gravier ou du sable, que de l'herbe qui a du mal à pousser sous les arbres. Il est prévu de refaire l'enrobé sur les places de parkings. Prévoir une meilleure signalétique du parking pour la rendre plus efficace qu'actuellement.

En l'absence de WC publics, demander et signaler l'accès aux WC de la Grange de Mai.

Fin du Conseil municipal à 12h45.

Prochain conseil le samedi 5 juillet à 9 heures